

Compte-rendu de Réunion du Conseil municipal du 15 septembre 2023 à 18h30

Présents : Béatrice Calvet, André Castéras, Patrick Dejean, Fernand Dupont, Joël Hernando, Thierry Saint Martin.

Excusés : Hervé Castéras, Fernand Lecuyer,

Ordre du Jour :

- Implantation d'un distributeur de pain
- Travaux salle des fêtes

1 – Implantation distributeur de pain

Tout d'abord suite à la démarche de Mr le Maire auprès de la boulangerie Descoins, cette dernière propose 2 types de produits.

Le distributeur « ma baguette », dans sa version de base 66 emplacements, ne permet la distribution que d'une seule catégorie de pain. Pour distribuer 2 produits différents il faut passer au distributeur de 132 emplacements pour un tarif de location de 400€ au lieu de 350€, soit 4800€ sur un an (plus assurance). Fernand a donc repris contact avec la société « Distrib » qui propose un distributeur de 40 casiers capables d'accueillir différents type de produits (Baguettes, pains spéciaux, viennoiseries, brioches, bonbons, cookies, gâteaux, etc...) donc répondant à notre problématique de 2 produits pour un coût de location de 350€, assurance comprise et une première échéance de 700€ (incluant la livraison, l'installation et la formation sur le distributeur, reprise du distributeur à la fin contrat, frais de dossier, assurance, maintenance, etc...) soit 4550€ sur un an.

Pour passer la commande Fernand attendait la proposition de Mr Descoins reçu par Mr le Maire (30% sur chaque produit vendu) et le devis pour l'installation électrique.

A ce sujet, Joël a posé la question à la SPIE pour cette opération la SPIE ne peut répondre à la demande du moins pas le service qui intervient sur la salle des fêtes. La question a donc été posée au SDEG qui estime l'intervention à plus de 3000€ (ligne à partir du poteau électrique +compteur)

Face à cette dépense supplémentaire le conseil municipal s'interroge sur un nouvel emplacement.

Fernand propose d'installer le distributeur à l'angle du mur de la cantine contre le mur de Mr Vergès en prévoyant une protection à installer éventuellement lors de bals pour éviter toute dégradation.

L'alimentation électrique peut être amenée sans grand frais (il existe déjà une prise à droite de la porte de la cantine, utilisée par les engins réfrigérants).

Refus catégorique d'une partie du conseil au motif que les gens iront fumer devant, risque de détérioration, odeur des poubelles, voitures des pétanqueurs qui se garent devant...

Proposition de Thierry : angle de l'escalier descendant au parking.

Cet emplacement implique la réalisation d'une dalle et l'installation d'un poteau pour amener l'électricité (câble partant de la salle des fêtes et passant à l'intérieur du poteau).

Remarque : cette possibilité peut être reprise pour l'implantation du distributeur à l'emplacement initialement prévu (au bord de la route près du coffret fibre). Cet emplacement bénéficie déjà de la présence de la dalle, différence avec le point précédent la longueur de câble.

Mr le Maire ne se prononce pas mais fait remarquer fermement qu'il exige que l'installation soit aux normes, car il est responsable de la sécurité.

En conclusion Mr le Maire et Joël contacteront le 18/09/2023 l'entreprise Caldera pour évaluer les 3 possibilités pour faire un choix éclairé.

2 – Travaux salle des fêtes :

Suite à la réunion de chantier du 12/09/2023 un rapport a été établi par l'architecte.

Ce rapport n'est pas recevable car ne contient aucune information pertinente (certaines remarques faites lors de la réunion n'y figurent pas) et en plus il est libellé au nom de la commune de Rouède sur la première page et au nom de la commune de Millas pour les suivantes.

Patrick fait part d'une proposition pour peindre le bas des murs d'une teinte différente pour pouvoir repeindre seulement cette partie si besoin (pieds au mur !).

Fernand propose une couleur différente pour la partie bar.

Le déplacement de l'évier est évoqué.

Pas de prise de décision à ce stade.

Fin de la réunion 19h30.